

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 95/119 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE A L'EQUIPEMENT PAR LES ENERGIES NOUVELLES DES SITES ISOLES A VOCATION ECONOMIQUE

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 1995

REÇU LE

- 7. DEC. 1995

PREFECTURE DE CORSE

L'An mil neuf cent quatre vingt quinze, et le vingt novembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Paul de ROCCA SERRA.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

François ALFONSI, Nicolas ALFONSI, Pascal ARRIGHI, Vincent AVOGARI DE GENTILI, Jean-Marc BALESÌ, Eugène BERTUCCI, Dominique BIANCHI, Dominique BUCCHINI, Pierre-Jean CASTA, Pierre-Philippe CECCALDI, Joseph-Antoine CHIARELLI, Jean-Charles COLONNA, Paul COMBETTE, Jules-Laurent FERRANDI, Jacques FIESCHI, Ours-Ange-Pierre GRIMALDI, Jean JALPI, Jean-Baptiste LANTIERI, Norbert LAREDO, Paul-Antoine LUCIANI, Pierre-Jean LUCIANI, Toussaint LUCIANI, Antoine-Louis LUISI, Marie-Paule MANCINI-NERI, Emile MOCCHI, François MOSCONI, Paul PERFETTINI, Pierre-Timothée PIERI, Paul QUASTANA, Simon-Jean RAFFALLI, Jean-Paul de ROCCA SERRA, Paul SCARBONCHI, Joseph SISTI, Jean-François STEFANI, Jean-Guy TALAMONI, Michel VALENTINI, Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Edouard CUTTOLI à M. Jean JALPI
M. Antoine GAMBINI à M. Simon-Jean RAFFALLI
M. Sauveur GANDOLFI-SCHEIT à M. Jean-Charles COLONNA
M. Alphonse TAMBURINI à M. Paul-Antoine LUCIANI

ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.

Jean-Louis ALBERTINI, Henri ANTONA, Marie-Josée BELLAGAMBA, Jean BIANCUCCI, Alexandre GABRIELLI, Félix LUCIANI, Michel MORETTI, Jules-Paul NATALI, Pierre POGGIOLI, Paul-Donat POLI.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 91/428 du 13 mai 1991 portant statut de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, visé en son article 57,
- VU** la motion déposée par le Groupe Corsica Nazione,

APRES EN AVOIR DELIBERE

RECUE
- 7. DEC. 1995
PREFECTURE DE CORSE

ARTICLE PREMIER :

ADOpte la motion dont la teneur suit :

"CONSIDERANT la très forte volonté exprimée dans le plan de développement de la Corse en faveur de la reconquête de l'intérieur de l'île.

CONSIDERANT l'importance de la fixation et du développement d'activités économiques pour réaliser cet objectif.

CONSIDERANT que le plan de développement précité fait également de "la Corse, île des énergies nouvelles en Europe, un objectif à promouvoir".

CONSIDERANT l'intérêt que représentent les énergies renouvelables pour les sites isolés éloignés du réseau E.D.F, tant au niveau des coûts d'équipement que, de la préservation des paysages.

L'ASSEMBLEE DE CORSE,

DECIDE la mise à l'étude d'un plan visant à l'équipement par les énergies renouvelables (photovoltaïque et éolienne notamment) de tous les sites isolés qui sont le siège d'activités économiques existantes ou en projet et dont le coût du raccordement au réseau E.D.F est trop élevé ou prohibitif."

ARTICLE 2 :

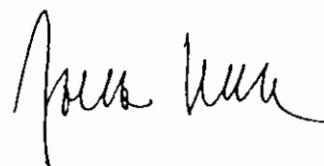
La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

Le présent document est conforme à l'original.
Pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation,
L'Administrateur Général des Assemblées


José COLOMBANI

Ajaccio, le 20 Novembre 1995

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA

REÇU LE
- 7. DEC. 1995
PREFECTURE DE CORSE